

Le choix des ambassadeurs bourguignons sous Philippe le Bon, troisième duc Valois de Bourgogne (1419-1467) : la stratégie de la spécialisation, entre savoir-être et savoir-faire¹

Anne-Brigitte Spitzbarth



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/edl/251>

DOI : 10.4000/edl.251

ISSN : 2296-5084

Éditeur

Université de Lausanne

Édition imprimée

Date de publication : 15 septembre 2010

Pagination : 37-60

ISBN : 978-2-940331-23-9

ISSN : 0014-2026

Référence électronique

Anne-Brigitte Spitzbarth, « Le choix des ambassadeurs bourguignons sous Philippe le Bon, troisième duc Valois de Bourgogne (1419-1467) : la stratégie de la spécialisation, entre savoir-être et savoir-faire¹ », *Études de lettres* [En ligne], 3 | 2010, mis en ligne le 15 septembre 2013, consulté le 18 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/edl/251> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/edl.251>

© Études de lettres

LE CHOIX DES AMBASSADEURS BOURGUIGNONS SOUS
PHILIPPE LE BON, TROISIÈME DUC VALOIS
DE BOURGOGNE (1419-1467) :
LA STRATÉGIE DE LA SPÉCIALISATION, ENTRE
SAVOIR-ÊTRE ET SAVOIR-FAIRE ¹

L'étude des 1412 ambassades et 621 ambassadeurs qui furent dépêchés pendant le règne de Philippe le Bon (1419-1467) met en évidence l'existence d'une stratégie de nomination des ambassadeurs. Celle-ci visait à créer ou conforter des spécialistes de la diplomatie et de dossiers particuliers, ainsi qu'à combiner les savoir-être et savoir-faire des uns et des autres pour assurer la représentation la plus adéquate du prince et obtenir les résultats escomptés. Sans aboutir à la professionnalisation des ambassadeurs, cette stratégie fut néanmoins l'une des manifestations de l'importance accordée par le duc de Bourgogne au levier diplomatique dans la mise en œuvre de sa politique globale.

A la faveur de la fixation des cadres dans lesquels se déroulaient les rapports entre les entités politiques et de l'intensité de la pratique diplomatique consubstantielle de la Guerre de Cent Ans, la fin du Moyen Age vit se développer de fécondes réflexions, à la fois sur les conditions d'exercice de la diplomatie, mais aussi sur les droits mêmes des uns et des autres de pouvoir exercer « une » diplomatie. Dans ce contexte, l'Etat développé par le troisième duc Valois de Bourgogne fait partie de ceux qui disposaient et de la puissance politique, militaire, financière, et de la volonté nécessaire pour pouvoir exercer une diplomatie active. Par conséquent,

1. Cette contribution est tirée de la deuxième partie de ma thèse soutenue à Lille le 7 décembre 2007 et intitulée *Ambassades et ambassadeurs de Philippe le Bon, troisième duc Valois de Bourgogne (1419-1467)*, en cours de publication.

il est à même de fournir un terrain d'observation solide concernant les ambassadeurs et leurs profils.

A la mort de Jean sans Peur en effet, la puissance du titulaire de l'Etat bourguignon était telle que l'ensemble des principautés qu'il tenait en sa main s'affirma comme une puissance diplomatique courtisée, ainsi que le montra la conclusion des traités de Troyes en 1420 et d'Arras en 1435². Vassal d'un empereur dont l'autorité était plus théorique que réelle, également vassal du roi de France, mais dont il avait obtenu une exemption d'hommage personnelle pendant sa propre vie et celle de Charles VII, Philippe le Bon fut un prince quasiment indépendant. Sous son règne, l'Etat bourguignon s'accrut de manière tout à fait significative³, en partie grâce à l'utilisation de l'outil diplomatique, soit seul, comme ce fut le cas lors du rachat du comté de Namur, soit combiné avec l'outil militaire, comme le montrent notamment l'adjonction des comtés de Hollande et de Zélande ainsi que les gains territoriaux acquis par le traité d'Arras.

Une approche quantitative permet de mieux cerner l'importance accordée par Philippe le Bon à cet outil particulier dans la conduite de sa politique. Les sources comptables révèlent ainsi une diplomatie d'une grande densité. De 1419 à 1467, Philippe le Bon a suscité environ 2900 déplacements diplomatiques⁴, dépêché plus de 1400 ambassades, soit plus de deux par mois. Entre 58 et 60 ambassadeurs furent envoyés vers d'autres entités politiques chaque année, soit plus d'un par semaine et j'ai pu identifier 621 individus ayant été au moins une fois appointés comme ambassadeur par le duc durant son règne. Des sommes considérables qui se chiffrèrent en centaines de milliers de livres furent investies annuellement par Philippe le Bon dans l'exercice de sa diplomatie, au point de représenter parfois jusqu'à 4 % du budget. A partir de ce type d'approche quantitative et malgré le manque de données chiffrées

2. Sur le traité d'Arras, voir J. G. Dickinson, *The Congress of Arras 1435, a Study in Medieval Diplomacy*. C'est au cours de ce congrès, qui réunit près de 5000 personnes entre juillet et septembre 1435, que Philippe le Bon se réconcilia avec Charles VII (représenté par les princes du sang) et qu'il conclut une alliance avec le roi de France.

3. Sur l'Etat bourguignon, voir notamment B. Schnerb, *L'Etat bourguignon* et également R. Vaughan, *Philip the Bold*.

4. Une ambassade peut compter plusieurs personnes, un déplacement diplomatique correspond au déplacement effectué par un seul ambassadeur. Pour une ambassade comptant quatre représentants du duc, on comptera donc quatre déplacements diplomatiques.

précises dont nous disposons s'agissant d'autres entités politiques, on peut néanmoins dresser quelques comparaisons qui révèlent que Philippe le Bon eut parfois une diplomatie numériquement plus active que les deux princes les plus puissants de la chrétienté. Durant son règne, le troisième duc Valois de Bourgogne dépêcha ainsi 233 ambassades aux rois d'Angleterre, alors qu'on sait que Charles VI leur en envoya seulement 76 en 42 ans, tandis que Charles VII dépêcha moins d'ambassades au duc de Bourgogne, de 1445 à 1461, que celui-ci ne lui en envoya⁵. Le levier diplomatique occupa donc un rôle de premier plan dans la politique et le règlement des rapports entre Philippe le Bon et les deux principaux rois de la chrétienté.

Malheureusement pour l'ensemble de notre propos, ce n'est pas avec les cantons helvétiques que Philippe le Bon entretint les relations les plus régulières. Je n'ai ainsi recensé qu'une ambassade dépêchée à Berne au mois de mars 1467 : le maître des requêtes Guillaume de Rochefort s'était alors rendu auprès des Bernois et de leurs alliés afin, sans doute, d'y discuter du traité en préparation avec la Savoie. Le règne de Charles le Téméraire, de ce point de vue, est sans doute plus riche.

Cette mission de 1467, exclusivement dépêchée à Berne, ne doit pas toutefois faire oublier que d'autres rencontres diplomatiques eurent lieu entre la Bourgogne et la Suisse entre 1419 et 1467 mais qu'elles se déroulèrent le plus souvent sous les auspices du duc de Savoie ou du duc d'Autriche. Elles apparaissent donc comme telles dans la comptabilité⁶. Ce fut ainsi le cas des négociations entre Berne, Zurich et l'Etat bourguignon, dirigées en 1446-1447 par Thibaut IX de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne. Malgré cette mise au point, force est de reconnaître que le corpus d'ambassades dépêchées vers les cantons helvétiques n'est pas suffisant pour tirer des conclusions sur les modalités de recrutement et les compétences des représentants que Philippe le Bon y expédia. Je me permettrai donc d'adopter un point de vue plus global en précisant dès maintenant que les conclusions que je porterai s'appliquent au personnel diplomatique dépêché vers la Suisse, les ducs de Savoie ou d'Autriche.

5. Voir I. Le Bis, *La pratique de la diplomatie sous le règne de Charles VI* et A.-B. Spitzbarth, *Les relations diplomatiques franco-bourguignonnes de 1445 à 1461*.

6. Sur l'ensemble des ambassades dépêchées sous Philippe le Bon, 86 le furent auprès du duc de Savoie et 25 auprès du duc d'Autriche.

Il convient de s'intéresser à présent non pas aux outils conceptuels utilisés ou inventés par les Bourguignons dans l'exercice de leur diplomatie et l'art de négocier, mais au vecteur principal de cette diplomatie : les ambassadeurs. A une époque où il n'existait pas de corps d'ambassadeurs, vers qui le duc de Bourgogne se tournait-il pour choisir ses représentants, en fonction de quels critères étaient-ils désignés, existait-il une politique, une stratégie de nomination basée sur les compétences et le savoir-faire des candidats potentiels ?

A la fin du Moyen Age, l'ambassade restait une charge ad hoc, bornée par une série d'étapes marquant le début et la fin de la mission, et dont le titulaire n'était pas un officier en tant que tel. L'individu désigné, qui ne recevait aucune lettre de nomination mais une lettre de pouvoir dans le meilleur des cas (ou plus simplement une lettre de créance) n'était donc, en tant qu'ambassadeur, lié à son mandant par aucun serment ; l'ambassade était une mission ponctuelle, l'ensemble du processus (y compris le choix du titulaire) était à réitérer à chaque fois, même s'il s'agissait de la même puissance destinatrice et du même sujet. Le prince se trouvait dès lors confronté à deux types de difficultés : comment choisir le personnage approprié pour chaque mission, comment être sûr qu'il remplirait sa fonction en respectant la volonté du mandant ?⁷

S'agissant du processus de nomination, l'une des sources les plus pertinentes dont nous disposons est l'ensemble des lettres de pouvoir qui nous sont parvenues. Présentées sous la forme de lettres patentes à l'adresse universelle, ces documents étaient en général scellés du grand sceau, signés par le prince et l'un de ses secrétaires, et portaient la mention, dans le cadre de la principauté bourguignonne, « de par le duc en son conseil ». Il est malheureusement fort difficile de savoir avec exactitude qui était réellement présent au Conseil le jour où la « sélection » des ambassadeurs était effectivement discutée. Il faut néanmoins retenir que ce choix faisait l'objet d'une réflexion collective au plus haut niveau de l'Etat. Philippe le Bon semble avoir eu une conscience aiguë des enjeux liés à la nomination de ses représentants et s'être personnellement impliqué dans le processus de nomination de ses ambassadeurs. C'est ce que montre la lettre qu'il adressa à son épouse Isabelle de Portugal le 15 décembre 1441, alors que

7. Sur ce point, voir A.-B. Spitzbarth, *Ambassades et ambassadeurs de Philippe le Bon*, p. 158-185.

les Bourguignons étaient engagés dans les négociations avec Elizabeth de Görlitz au sujet du duché du Luxembourg :

Avecques ce avons esté par aucuns advertiz qu'il seroit bon que nous, venuz en noz pays de Bourgoingne, et sans delayer en riens l'execucion de ce qui est traictié avecques belle tante de Baviere, envoissons messire Gosquin ou aultre homme ad ce propice de noz serviteurs par devers nostre treschiere dame et cousine, la vesve de feu nostre treschier seigneur et cousin le roy des Romains Albert [...]. Toutesvoyes nous avons differé et differerons d'y envoyer jusques ayons nouvelles de vous et que saichons vostre advis sur ce. Si voulons que ces matieres communiquez a reverend pere en Dieu, nostre amé et feal conseiller l'evesque de Tournay, et ayez sur ce advis avecques lui [...] ⁸.

Le contenu de la lettre montre clairement l'implication personnelle du duc de Bourgogne dans le choix de son représentant, mais aussi le rôle de ses conseillers qui lui ont suggéré d'appointer Jean d'Occors pour remplir cette mission particulière dans l'Empire, et enfin, le fait que la matière est considérée avec assez d'importance par Philippe le Bon pour qu'il sollicite de surcroît l'opinion de sa femme, son plus prestigieux ambassadeur, et celle de son chef du Conseil, l'évêque Jean Chevrot, avant d'arrêter définitivement sa décision.

Au-delà de ces exemples qui ne reflètent que des « sélections » ponctuelles, peut-on tenter de déterminer des règles qui auraient présidé au choix des représentants du prince et dresser un « portrait robot » de ses ambassadeurs ?

La fin du Moyen Age ne semble guère préoccupée de formaliser un modèle du parfait ambassadeur si l'on en croit les sources théoriques. Elles sont quasiment inexistantes : le premier traité, semble-t-il, produit en Occident sur la question est celui de Bernard de Rosier, archevêque de Toulouse, en 1436. Dans l'*Ambaxiatorum Brevilogus*⁹, le prélat, après s'être exprimé sur le droit d'ambassade, énonce non seulement les fonctions de l'ambassadeur, décrit les privilèges et moyens dont il dispose, la manière dont doivent se dérouler les missions, mais il dresse également le

8. Cette lettre a été portée à ma connaissance par Monique Sommé qui l'a publiée dans *La correspondance d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne (1430-1471)*, p. 135-136.

9. V. E. Hrabar, *De legatis et legationibus tractatus varii*, p. 3-28.

portrait de l'ambassadeur idéal. On retrouve dans ses propos des qualités essentielles soulignées plus tard par Hotman ou Callières telles que l'éloquence, l'impassibilité, la patience, l'humilité, la prestance, la capacité à écouter, à savoir moduler sa voix et ses gestes, mais également des qualités morales que l'on retrouve régulièrement dans les lettres de pouvoir remises par Philippe le Bon à ses ambassadeurs.

On peut douter que le traité de Bernard de Rosier ait été lu à la cour de Bourgogne ; pourtant, l'étude de ces instruments diplomatiques particuliers que sont les lettres de pouvoir permet de dresser un portrait théorique de l'ambassadeur qui parfois n'est pas éloigné des conceptions du prélat. Ces documents, toujours construits sur le même modèle, énoncent tous un plus ou moins grand nombre de qualités sur lesquelles le prince s'est fondé afin de déterminer son choix. L'étude statistique révèle que le sens est employé dans 77 % des cas, la loyauté à hauteur de 65,4 %, la prudence à 46,1 %, la discrétion et la prudence à 42,3 %, la diligence, parfois accompagnée de l'adjectif bonne, est utilisée dans 38,5 % des cas, la suffisance, l'industrie et les vertus, dans 11,5 %. Le mot le plus utilisé, sens, correspond à la faculté de penser, de comprendre, à la raison et à l'habileté : autant de qualités nécessaires à un négociateur actif qui doit s'adapter à l'évolution des discussions et du contexte qui les commande. La prudence se rapporte, quant à elle, à la fois à la prévision et à la prévoyance, mais également aux connaissances pratiques, au savoir-faire, à la sagacité et à la sagesse, tandis que la suffisance renvoie à la notion de compétence. La discrétion, enfin, se rapporte à l'action de discerner, à la raison et à la prudence. Compétence, sagesse, discernement, prévoyance, sont des qualités nécessaires à celui à qui on laisse un certain libre arbitre et de qui l'on attend une certaine capacité d'adaptation.

En deuxième position, parmi les critères les plus souvent cités, figure la loyauté. Celle-ci revêt une connotation chevaleresque, elle est liée au sens de l'honneur et renvoie aux rapports personnels entre un vassal et son seigneur. A la fin du Moyen Age, elle est d'ailleurs de plus en plus associée à la notion de fidélité. Elle se rapporte également à la notion de bien public que l'on retrouve souvent dans les textes politiques issus de la principauté bourguignonne de Jean sans Peur et Philippe le Bon, mais aussi dans les instructions données aux ambassadeurs. Les trois connotations de « loyauté » sont donc sens de l'honneur, fidélité et souci du bien commun. Or, les trois buts défendus par la diplomatie au Moyen Age

sont la paix, la défense du droit du prince et l'honneur, ces deux derniers étant par ailleurs très liés¹⁰. La fidélité apparaît comme une qualité majeure que doivent posséder les ambassadeurs. Elle est peut-être d'autant plus mise en avant que comme souligné précédemment, l'ambassadeur se trouve dans une position quelque peu paradoxale, mais surtout inconfortable pour le duc : il représente son prince qui parle par sa bouche, il est garant de son honneur, parfois du sort de l'Etat, et pourtant, il ne prête pas serment. Il est donc bon, voire indispensable, de rappeler dans ces lettres de pouvoir cette exigence de fidélité s'agissant des ambassadeurs puisque leur statut, en tant que tel, ne naît d'aucun type particulier de contrat comme c'est le cas pour l'entrée en fonction des officiers du duc.

En quatrième position des qualités les plus souvent citées (plus de 42 % des cas) se trouvent la discrétion et la prudence. Cette dernière se réfère plutôt, à la fin du Moyen Age, à toutes les formes de comportement vertueux qu'on peut associer à l'homme sage, la sagesse étant liée comme on l'a vu, à la notion de compétence. C'est par le biais des mots prudence et prudence, vus plus haut, que l'expertise fait son entrée dans la liste des qualités requises pour être retenu comme ambassadeur. Le dernier des critères de choix auquel on fait appel dans plus de 38 % des cas, mais qui n'est jamais cité avant la troisième position et le plus souvent en cinq ou sixième place, est la diligence, c'est-à-dire la hâte. Globalement, le portrait qui ressort de ces lettres de pouvoir est donc celui d'un homme faisant appel à la raison pour guider son action, possédant discernement et sagacité, faisant preuve de prévoyance, un homme sage et compétent, loyal envers son prince, de bonnes mœurs, expérimenté et capable d'agir vite. Sagesse, fidélité, habileté et capacité d'adaptation pourraient être les quatre qualificatifs qui caractériseraient l'ambassadeur de Philippe le Bon selon l'analyse des lettres de pouvoir. S'agissant de dresser le portrait-robot du représentant du prince, l'analyse de ces documents présente toutefois ses limites.

A cet égard, l'analyse du profil socioculturel des ambassadeurs appointés par Philippe le Bon durant son règne et celle des caractéristiques relatives à ce profil sont plus riches d'enseignements. Sur les 621 individus identifiés comme ayant été au moins une fois nommés comme représentants par le duc, plus de 50 % appartiennent à l'Hôtel ducal, plus

10. A.-B. Spitzbarth, *Ambassades et ambassadeurs de Philippe le Bon*, p. 48-59.

de 44 % ont pu bénéficier du titre de conseiller du prince. Par ailleurs, 156 ambassadeurs (soit 25 %) sont chevaliers ; 117 (soit 18,8 %) sont écuyers ; 44 (soit 7 %) sont maîtres des requêtes ; 50 (soit 8 %) sont secrétaires et 45 (soit environ 7 %) sont officiers d'armes. Parmi les 34 % restant, on compte des membres du clergé, dont 17 évêques et 9 abbés, soit environ 4,2 %, 6 prévôts d'église, 5 archidiacres, 3 chanoines, 3 doyens d'église, 3 moines, 3 prieurs, un chapelain et un vicaire, soit 4 % du total. On dénombre 14 clercs dont la tâche exacte n'est pas toujours définie. On repère également des personnages exerçant dans les différents territoires qui composent l'Etat bourguignon, des fonctions financières ou judiciaires telles que procureurs, receveurs ou avocats (29 individus, soit 4,7 %), ainsi que quelques marchands ou changeurs (0,8 %). Enfin, 97 personnages (15,6 %) occupant également diverses fonctions judiciaires, militaires, financières ou administratives, ainsi que des fonctions n'ayant pu être identifiées, complètent l'ensemble.

L'étude de cette répartition confirme parfois l'analyse des qualités énoncées dans les lettres de pouvoir. On constate en premier lieu que Philippe le Bon choisit de manière privilégiée des hommes qui lui sont attachés par des liens divers et en qui il peut, *a priori*, avoir confiance : 317 ambassadeurs parmi les 621 font partie de son Hôtel. Or, l'appartenance à l'Hôtel implique deux caractéristiques essentielles en ce qui concerne le rapport au prince : d'une part, elle induit la proximité avec le maître, les *familiaris* étant aussi des « familiers » selon l'une des acceptions du terme, c'est-à-dire des gens bien connus et dont on a une expérience habituelle ; d'autre part, elle implique que l'on est au prince, cette appartenance s'exprimant, entre autres, par la prestation d'un serment pour les officiers de l'Hôtel lorsqu'ils rentraient en fonction. Dans les deux cas, les ambassadeurs qui font partie de l'Hôtel, qui sont les *familiaris* du prince, lui sont d'ores et déjà attachés par la fidélité du loyal serviteur, le service étant ensuite récompensé par des gages et des pensions. S'agissant des chevaliers et des écuyers, il pouvait exister un autre type de fidélité, symbolisé par la prestation d'un serment différent de celui évoqué plus haut, celui que le vassal prêtait au seigneur dont il tenait ses terres, ce qui est le cas de la majorité des nobles employés comme ambassadeurs puisque la majorité venait des territoires formant l'Etat bourguignon et y était possessionnée. Ce serment, qui faisait défaut dans le cadre des ambassades, le duc de Bourgogne l'avait donc obtenu par ailleurs pour la plupart de

ses représentants, qu'il s'agisse de ses vassaux ou des membres de son Hôtel¹¹. Le recours massif aux membres de la noblesse d'épée démontre la prégnance, dans les critères de choix, de la capacité à représenter le prince : issus de la même catégorie que ce dernier, habitués aux milieux multiculturels car parfois élevés à l'étranger et habitués à fréquenter d'autres cours, maîtrisant souvent plusieurs langues¹², partageant avec le prince ce sens de l'honneur qu'il s'agissait toujours de défendre, ils sont naturellement proches du destinataire de l'ambassade. Seuls avec les prélats de haut rang, ils bénéficient du statut social suffisamment élevé pour prétendre représenter pleinement le prince.

Jusqu'à présent toutefois, il semble que les critères de choix du prince aient principalement concerné le savoir-être au détriment du savoir-faire, ce qui expliquerait d'ailleurs la domination de l'élément nobiliaire au sein de l'ensemble des ambassadeurs. Un examen plus détaillé et attentif va toutefois permettre de corriger cette première impression et ce, à travers trois aspects. Nous verrons en effet que les membres de la noblesse d'épée peuvent eux aussi disposer de compétences techniques qui influent sur leur désignation comme représentants du duc, que d'autres catégories socioculturelles ou socioprofessionnelles sont choisies grâce à leur savoir-faire particulier, et enfin que la politique globale de nomination de ses ambassadeurs par Philippe le Bon a délibérément abouti à la création d'une expertise diplomatique fondée sur la répétition des missions.

S'agissant de la noblesse d'épée, il est certes nécessaire de constater que peu de ses membres peuvent se prévaloir d'un diplôme universitaire, ce qui serait le signe le plus évident d'une compétence particulière, relative à la capacité de construire une argumentation dans les règles de l'art, de discourir ou de manier correctement l'outil juridique qui prenait une importance croissante dans l'exercice de la diplomatie. On ne compte

11. Malheureusement pour le duc, ce serment, ainsi que l'honneur du vassal qui voulait qu'on obéisse à son seigneur, n'était pas une garantie absolue : les nobles représentent un groupe parfois turbulent.

12. A cet égard, l'exemple de la rencontre entre Philippe le Bon et Frédéric III en 1442 est significatif : ce fut Henri le Pacifique, duc de Brunswick, que le premier emmena avec lui pour accueillir le roi des Romains : « car il parloit la langue d'Allemagne, et sçavoit et congnoissoit comme l'on devoit se conduire avec les seigneurs de l'Empire ; car chascune nation a sa maniere de faire. » (Olivier de la Marche, *Mémoires*, vol. 1, p. 272).

ainsi que six individus parmi les chevaliers retenus comme ambassadeurs et dont on peut dire avec certitude qu'ils furent titulaires d'un diplôme universitaire¹³ : Antoine de Montjeu, docteur en lois et en décret ; Philippe Maugart, bailli de Saint-Quentin, maître des requêtes et licencié en lois ; Nicolas Rolin d'abord maître des requêtes puis chevalier, licencié en lois ; Pierre de Goux, qui suivit le même parcours que le chancelier, et qui fut licencié en lois et bachelier en décret ; Jean de Saulx, seigneur de Courtivron, docteur en lois, et enfin, Robert le Jeune, gouverneur d'Arras, licencié en lois et en décret¹⁴. De la même façon, on ne compte *a priori* qu'un diplômé parmi les écuyers : Georges Chastelain¹⁵ avait en effet étudié à l'université de Louvain, mais le résultat de ses études n'est pas connu.

Malgré ce constat plutôt négatif¹⁶, force est de constater qu'un passage à l'université n'était pas forcément nécessaire aux membres de la noblesse pour acquérir des connaissances et un savoir-faire que d'autres ne pouvaient assimiler qu'en passant par les bancs de l'université. C'est notamment le cas de la capacité à développer une argumentation solide et à posséder les qualités oratoires suffisantes pour convaincre lors d'une discussion ou d'un discours d'ambassade d'audience. Les chroniqueurs se firent ainsi l'écho de l'attention aiguë portée aux talents oratoires de tous ceux qui étaient amenés à s'exprimer en public dans les cours princières et donc des ambassadeurs. Ces mêmes chroniqueurs qui surent porter des jugements assez rudes sur quelques ambassadeurs de Philippe le Bon ne furent, à l'inverse, pas avares de compliments s'agissant de leurs compétences d'orateurs. Georges Chastelain vanta ainsi les mérites de certains d'entre eux : il qualifia Jean de Croÿ de « bel parloir et sage chevalier », et répéta plus loin que « bel parlier estoit Jehan de Croÿ¹⁷ ».

13. A eux six, ils totalisèrent plus de 60 ambassades (surtout grâce à Nicolas Rolin et Pierre de Goux).

14. Notons que ces diplômés sont surtout des anoblis.

15. G. Small, *Georges Chastelain and the Shaping of Valois Burgundy*, p. 9. Georges Chastelain aurait étudié à Louvain de 1429 à 1432.

16. Ce constat sur le niveau d'instruction de la noblesse bourguignonne est nuancé par H. de Ridder-Symoens, « Possibilités de carrière et de mobilité sociale des intellectuels-universitaires au Moyen Âge ».

17. Jean de Croÿ, l'un des principaux conseillers de Philippe le Bon, remplit 38 ambassades pour ce dernier.

De Philippe Pot¹⁸, auteur du fameux discours prononcé aux Etats généraux de 1483, et surnommé « bouche de Cicéron », Chastelain écrit qu'il avait le don de parler et le qualifia d'« ingénieux homme, [...] sage et beau parler ». Jean de Lannoy, ambassadeur habituel de Philippe le Bon, s'attira le même commentaire¹⁹. Jean de Clèves qui porta la parole du duc de Bourgogne au congrès de Mantoue en 1459 était décrit comme « étant l'homme du monde le plus propre pour les [dames] entretenir car estoit et beau langagier et belle personne entre mille ». On notera que Philippe le Bon sut de toute façon s'appuyer sur les champions en la matière. En effet, même si proportionnellement, peu de prélats de haut rang figurent parmi les ambassadeurs du duc, deux d'entre eux se singularisèrent nettement et comptèrent parmi les plus grands orateurs du temps : Guillaume Fillastre, évêque de Verdun, de Toul, puis de Tournai et Jean Jouffroy, évêque d'Arras, remplirent à eux deux plus de 60 ambassades pour le compte du duc de Bourgogne. Nul n'était mieux préparé aux harangues que les prédicateurs et Philippe le Bon sut en faire usage.

Outre les éventuels talents d'orateurs ou la capacité à construire de solides argumentations, la noblesse d'épée put également se distinguer par la maîtrise d'une compétence utile en matière de diplomatie où la première exigence était de se faire comprendre par son interlocuteur : celle de la maîtrise des langues, encouragée par la nature de l'Etat bourguignon qui favorisait, entre les pays de par-delà et ceux de par-deçà, l'épanouissement du bilinguisme, voire du trilinguisme. Placée dans ce contexte, la noblesse de l'Etat bourguignon parut assez sensible à la nécessité de maîtriser les langues pratiquées dans la principauté, voire celles de territoires voisins. Le hennuyer Guillaume de Lalaing et le flamand Jean de Lannoy, tous les deux de langue maternelle française et ambassadeurs réguliers du duc, voulurent que leurs enfants parlent latin, français et néerlandais²⁰. Le premier était au moins bilingue et le second trilingue, quoique sa maîtrise de l'allemand ne fût pas totale. Les frères Hue et Ghillebert de Lannoy, également francophones de naissance, maîtrisaient aussi le flamand et les ambassadeurs issus de la noblesse flamande néerlandophone comme Roland d'Uutkerke ou Louis de la

18. Philippe Pot s'acquitta de cinq ambassades de 1457 à 1465.

19. Georges Chastelain, *Œuvres*, vol. 4, p. 340.

20. M. Damen, « Education or connection? », p. 62.

Gruuthuse parlaient aussi le français : à eux quatre, ils remplirent plus de 100 ambassades pour le compte de Philippe le Bon. Le fait important est qu'au-delà de la prise de conscience par la noblesse d'épée de l'utilité de pratiquer les langues parlées au sein de l'Etat bourguignon, celle de pratiquer des langues extérieures semble aussi avoir été considérée comme un atout. Jean de Lannoy, qui remplit 16 missions diplomatiques pour le compte du duc, souhaita que son fils apprît l'allemand, langage très convenable, et très séant à savoir, « lequel [lui avait] moult valu et profité ». Olivier de La Marche dit de Jean de Luxembourg, qu'il était « expérimenté de françois et d'anglois », ce qui était plus rare : le seigneur de Haubourdin mena 24 ambassades, dont 15 auprès des représentants du roi d'Angleterre. Le biographe de Rodolphe de Hochberg, qui servit d'intermédiaire entre les ducs d'Autriche et de Bourgogne à plusieurs reprises, attribue sa belle carrière au fait qu'il connaissait aussi bien l'allemand que le français²¹.

L'étude du savoir-faire technique détenu par la noblesse d'épée montre qu'il convient de nuancer l'idée selon laquelle les ambassadeurs choisis parmi cette catégorie particulière ne l'étaient que pour leur savoir-être. Si l'on se penche à présent sur les autres catégories de représentants du prince, on constate évidemment que la concurrence entre le savoir-être et le savoir-faire tourne à l'avantage du second dans la mesure où l'écrasante majorité a été choisie pour son expertise. Selon la répartition énoncée plus haut, outre les 43 % d'ambassadeurs choisis parmi la noblesse, on trouve 7 % de maîtres des requêtes et autant d'officiers d'armes, 8 % de membres du clergé et plus de 20 % des individus appointés comme ambassadeurs exercent des fonctions financières, judiciaires, militaires ou administratives dans les différents territoires qui composent l'Etat bourguignon. On notera enfin que 30 % de l'ensemble sont diplômés de l'université. Ces chiffres permettent d'opérer plusieurs constatations quant aux compétences valorisées par les habitudes de nomination de ses ambassadeurs par Philippe le Bon, et de procéder plus avant dans l'analyse de celles qui sont considérées comme nécessaires.

S'agissant de l'expertise et du savoir-faire technique, la proportion de diplômés indique qu'ils occupent une place importante si l'on considère

21. M.-Th. Caron, « La fidélité dans la noblesse bourguignonne à la fin du Moyen Age ».

qu'un diplôme universitaire de la faculté des arts, de droit, de médecine ou de théologie, est le garant d'une compétence technique. En l'occurrence, il était supposé l'être effectivement : quels que soient le parcours suivi et la spécialisation choisie, tous les diplômés de l'université étaient censés maîtriser la logique et la rhétorique et tous avaient été initiés à la dispute qu'ils avaient d'autant plus pratiquée que leur cursus avait été long. Dans la perspective qui est la nôtre, les trois points principaux à retenir s'agissant de la dispute sont d'abord le doute puisque étaient confrontées des opinions autorisées qui étaient de même poids et dont il fallait résoudre la contradiction, puis le systématisme dans la recherche de ces autorités et donc dans les arguments susceptibles d'être présentés et enfin, la nécessité de trancher et d'aboutir à une solution. Ce genre d'exercice étant essentiellement oral, il était donc propice au développement de l'éloquence. L'on voit à l'évidence pourquoi ce type de compétences pouvait être recherché chez les potentiels ambassadeurs qui seraient confrontés au débat et à la nécessité de convaincre. Non seulement ce savoir-faire s'avérait précieux en situation d'ambassade, mais on peut constater qu'il eut une influence considérable sur les documents de préparation des missions, mémoires, instructions ou brouillons de discours : les structures suivies sont très nettement issues des modèles transmis par l'enseignement universitaire.

Par ailleurs, face à une pratique diplomatique de plus en plus technique et procédurière, le recours à des spécialistes du droit devenait indispensable, non seulement en amont, mais également pendant les discussions et au moment de les mettre en forme et d'en entériner le résultat. La conclusion d'un traité pouvait nécessiter des mois ou des années de discussions durant lesquelles des projets étaient élaborés et pour lesquels on ne pouvait guère se passer de juristes afin de vérifier qu'ils étaient bien conformes. Avant d'en arriver au terme de la négociation, des propositions sur papier pouvaient être échangées sur des points précis entre les protagonistes, propositions qui devaient elles aussi être conformes, tout comme les cédules remises à la fin des rencontres. Certes, eu égard à ce qui semble une nécessité de plus en plus pressante dans la pratique diplomatique, on peut s'étonner de la faible proportion, parmi les ambassadeurs de Philippe le Bon, des maîtres des requêtes et des secrétaires, nécessairement formés en la matière. On constate malgré cela que les maîtres des requêtes et secrétaires ne représentent que 15 % des ambassadeurs de Philippe le Bon, ce qui permet de relativiser

la percée des techniciens parmi les représentants du prince. Toutefois, il faut nuancer cette constatation : certes, 15 % peuvent paraître peu, mais si l'on examine leur part parmi les 67 ambassadeurs les plus habituels du duc ce pourcentage est porté à 25 (contre 58 % de chevaliers et écuyers, et 13,4 % d'ecclésiastiques). L'augmentation de 10 points est significative. Par ailleurs, parmi l'ensemble des maîtres de requêtes et des secrétaires appointés comme ambassadeurs, tous, à de rares exceptions près, sont qualifiés de « maître », ce qui pourrait faire penser qu'ils étaient tous diplômés de l'université. Si l'on adopte une approche plus stricte, fondée sur les diplômes connus avec certitude, on constate que parmi les 44 maîtres des requêtes appointés par Philippe le Bon, 23 étaient diplômés et 9 étaient docteurs (en décret, en lois, en droit canon ou romain), et sur les 50 secrétaires, 12 étaient diplômés et deux au moins étaient docteurs. Outre la formation universitaire, il faut évidemment prendre en compte les compétences acquises grâce à ce que l'on appelle l'apprentissage « sur le tas ». Le style parfois répétitif des instruments diplomatiques montre ainsi qu'à l'évidence, c'est en utilisant les formulaires de chancellerie qu'on rédigeait les documents. Ceux-ci donnent en effet des modèles de lettres de créance, de pouvoir, d'instructions, de ratification de traités et expliquent les règles à respecter et les erreurs à éviter. Il s'agit certes d'un aspect très formel et technique de la diplomatie, différent de l'élaboration d'une ligne de conduite, mais il n'en était pas moins primordial : qu'on songe ainsi à l'importance de la rédaction d'une cédule en cours de négociation, encore fallait-il savoir le faire²².

A la lumière de ce qui vient d'être montré, on peut estimer que de façon délibérée, le duc de Bourgogne et ses conseillers prirent le parti d'accorder une place significative aux savoir-faire, aux compétences techniques lorsqu'il s'agissait d'appointer les ambassadeurs. Cette constatation est renforcée par le fait que Philippe le Bon avait à sa disposition un personnel nombreux dont les compétences mises au service du gouvernement de l'Etat bourguignon furent utilisées lors des négociations diplomatiques

22. Les signatures de Louis Domessent, Jean Tronson, Jean Hibert, Gautier de la Mandre, ou Gautier de Wandre que l'on trouve régulièrement sur les instructions, lettres de pouvoir et traités (Louis Domessent signa ainsi avec la duchesse de Bourgogne le traité qui conclut les conférences de Châlons) sont en quelque sorte une attestation de conformité. Les quatre premiers cités participèrent à 46 ambassades sous le règne de Philippe le Bon.

et ce, quelle que soit la catégorie socioculturelle dont les ambassadeurs étaient issus.

On peut penser que parmi les membres du Grand Conseil que Philippe le Bon chargea en 1458 de s'occuper plus spécifiquement des affaires financières de son Etat, certains pouvaient déjà avoir des compétences en la matière ou finir, à la faveur de cette fonction, par les développer. Parmi ces conseillers, Guillaume Fillastre, évêque de Tournai, Thibaut IX de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne, Baudouin d'Oignies, seigneur d'Estrée et gouverneur de Lille, Jean Jouard, juge de Besançon, Jean Gros, Pierre Milet, audienier du sceau secret, furent tous employés comme ambassadeurs par Philippe le Bon, et certains d'entre eux le furent très régulièrement. Or on sait que les ambassades peuvent comporter d'importants aspects financiers, mieux valait donc être au fait en la matière. Les missions internes menées par Hue de Lannoy et Roland d'Utterkerke au sein de la principauté bourguignonne montrent leur implication importante dans les affaires financières des territoires qui composent l'Etat bourguignon. Le second fit ainsi régulièrement partie des commissaires nommés pour le contrôle des comptes urbains de Bruges²³. Quant au premier, que l'on rencontre souvent dans la rubrique « ambassades et messageries » pour des raisons purement internes, ses fonctions de gouverneur de Lille, puis de Hollande et Zélande en firent un homme complet et c'est davantage pour des affaires internes et plus particulièrement financières qu'il est mentionné dans la comptabilité au fur et à mesure que le règne de Philippe le Bon progresse. Le fait d'exercer des fonctions régionales telles que baillis et gouverneurs développait des compétences dans les domaines financier, judiciaire et militaire et préparaient leurs titulaires à la négociation. C'est particulièrement le cas du gouverneur de Hollande et de Zélande dont les deux tâches administratives les plus importantes étaient la fixation du montant, de la répartition et de la levée des taxes et le renouvellement du gouvernement des villes²⁴. Les processus de négociation avec les représentants des sujets étaient souvent délicats et donnaient au gouverneur l'expérience nécessaire pour mener des missions diplomatiques importantes pour le compte du duc de Bourgogne.

23. M. Boone, « Une famille au service de Philippe le Bon : Roland et Jean d'Utterkerke », p. 233-282.

24. M. Damen, « Linking court and Counties ».

Cette constatation nous permet encore de nuancer l'importance du savoir-être par rapport au savoir-faire dans les critères de sélection des représentants du prince. Il est toutefois possible d'aller plus loin en la matière en observant deux phénomènes : celui de la création d'une expertise diplomatique par une politique de nomination répétée des mêmes personnages en tant qu'ambassadeurs et donc de la création d'une spécialisation de fait²⁵ ; mais également celui de l'agrégation de compétences diverses au sein d'une même équipe.

Une nouvelle utilisation de l'approche quantitative semble indiquer que Philippe le Bon confiait l'exercice de sa diplomatie à des dilettantes : sur les 621 ambassadeurs recensés, on constate en effet qu'une proportion notable (37,5 %) n'a effectué qu'un seul déplacement diplomatique pour le compte de Philippe le Bon ; 38,5 % entre 2 et 5 ; 13,2 % entre 6 et 10 ; 7,2 % entre 11 et 10 et 3,5 % plus de 20. Par ailleurs, on observe que les parcours d'ambassadeurs sont relativement courts et irréguliers au point qu'il est difficile d'évoquer de véritables carrières tant les ambassades peuvent être espacées. Cette première impression ne résiste cependant pas à un examen plus précis.

Une analyse plus fine nous permet en effet d'établir une caractéristique décisive : comme l'avait constaté Christian de Borchgrave pour Jean sans Peur²⁶, on remarque une concentration importante des ambassades dans les mains des mêmes personnes. En effet, sur 621 personnages, les 22 individus qui menèrent plus de 20 ambassades monopolisèrent à eux seuls 643 déplacements diplomatiques soit 22,4 % du total. A ce premier groupe des ambassadeurs très actifs, on peut ajouter celui des individus qui effectuèrent entre 11 et 20 missions, soit 45 personnages (7,25 % du total) : ces 45 représentants effectuèrent 662 des 2871 déplacements diplomatiques recensés, soit 23 %. Si l'on agrège les deux groupes, on constate que 67 individus (10,8 % de l'ensemble) monopolisent plus de 45 % des ambassades. Il existe donc bel et bien un noyau d'experts auquel Philippe le Bon recourait régulièrement. On peut le diviser en deux ensembles :

25. Cette caractéristique n'est ni une nouveauté sous Philippe le Bon (son père menait déjà cette politique) ni dans l'espace bourguignon et l'on constate de telles pratiques dans d'autres entités politiques.

26. C. de Borchgrave, *Diplomaten en diplomatie onder hertog Jan zonder Vrees*.

- des experts de la diplomatie en général parmi lesquels on peut trouver des représentants de toutes les catégories citées plus haut : des nobles parmi les plus puissants de l'Etat bourguignon comme Hue de Lannoy qui mena plus de 50 ambassades, Jean de Croÿ (plus de 30) ou son frère Antoine (plus de 20), le chancelier de Bourgogne Nicolas Rolin (plus de 40), des prélats comme l'évêque d'Arras Jean Jouffroy ou de Toul Guillaume Fillastre (plus de 30 chacun) ; des maîtres des requêtes comme Quentin Ménart ou Antoine Haneron (plus de 20 chacun), des officiers d'armes comme Jean Lefèvre de Saint-Rémy, roi d'armes de la Toison d'or (plus de 60).
- des experts de dossiers précis ou d'entités politiques particulières. On peut ainsi identifier un groupe de personnages, spécialistes des relations avec le roi de France comme c'est le cas pour l'écuyer Philippe de Courcelles (75 % de ses ambassades), les maîtres des requêtes Jean de Cluny (70 % de ses missions) et Jean Jacquelin (100 %), l'huissier d'armes Jean Vignier (80 %). D'autres comme l'écuyer Frédéric de Mengersreut (75 % de ses ambassades) ou le maître des requêtes Gilles de la Woestine (90 %) sont des spécialistes de l'Empire et des électeurs. Le même type de spécialisation peut être identifié s'agissant du roi d'Angleterre, des ducs de Savoie, de Bretagne, de Bourbon, d'Autriche, du comte de Foix, du pape, etc. D'autres sont des spécialistes de questions particulières. Le secrétaire Louis Domessent et le roi d'armes d'Artois Bertrand de Blérencourt furent ainsi les principaux intervenants dans les négociations qui aboutirent à la libération du duc d'Orléans (négociée par les Bourguignons). D'autres furent de grands spécialistes des abstinenances de guerre conclues avec la Savoie ou l'Alsace : Jacques de Courtiamble, Hugues du Bois, bailli du comté de Charolais, Antoine de Toulangeon, maréchal de Bourgogne, Jean de Toulangeon, maréchal de Bourgogne, Jacques de Villers, Guy d'Amanges, bailli d'Aval, les écuyers Guyot Bourgoing, Lancelot, seigneur de Luyrieux et Belfort, bailli de Mâcon, et Richard de Chancey, président du Conseil de Dijon s'y employèrent. On pourrait multiplier les exemples sur le règlement des litiges territoriaux, sur les trêves avec l'Angleterre après la conclusion du traité d'Arras, les droits des uns et des autres sur la terre de Faulquemont, etc. On peut remarquer aussi des spécialisations sur des questions plus générales comme les affaires de l'Eglise dont Jean de Fruyn (75 %

de ses missions) ou Jean Vivien, Amaury Michel, Robert au Clou et Pierre Bogaerd (100 % de leurs ambassades) furent les experts.

Outre la compétence, d'autres critères de choix furent utilisés par Philippe le Bon afin d'affecter la bonne personne à la bonne mission. Les origines géographiques, la fonction occupée au sein de l'Etat bourguignon, la proximité culturelle font partie des raisons récurrentes de l'appointement de tel ou tel personnage pour telle ou telle ambassade. On constate ainsi que les ambassadeurs dépêchés vers le roi de France étaient issus de l'une des deux Bourgogne (comté et duché) dans 54 % des cas, le pourcentage n'est que de 5,7 pour ceux originaires du comté de Flandre. Les représentants dépêchés vers le roi d'Angleterre étaient des Flamands²⁷ dans 34,6 % des cas, des Bourguignons dans 20 % des cas et des Picards dans 13 % des cas. Les représentants envoyés vers Amédée VIII ou Louis I^{er}, ducs de Savoie, venaient des deux Bourgogne pour 48,8 % d'entre eux, et de Flandre pour seulement 1,2 %. La forte corrélation entre l'origine géographique ou le lieu d'exercice des responsabilités qu'un ambassadeur pouvait assumer dans le gouvernement bourguignon et la destination de ses missions s'explique essentiellement par trois raisons complémentaires : la bonne connaissance des réalités régionales, la solidarité des intérêts personnels ou professionnels avec ceux mis en jeu par la négociation, les affinités culturelles avec le prince destinataire de la mission. Lorsque le duc de Bourgogne composa la délégation censée négocier le renouvellement de l'entrecours de la marchandise avec l'Angleterre en octobre 1419, il ne choisit que des Flamands, dont le spécialiste des négociations commerciales avec les Anglais, Thierry Gherbode, et donc des représentants susceptibles de bien connaître les intérêts en jeu et le mode de fonctionnement des délégués des Quatre Membres qui ne manqueraient pas de faire partie de la négociation. Lorsqu'il s'agit de négocier la conclusion de l'alliance avec Berne et Zurich en 1446-1447, ce fut Thibaut IX de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne, possessionné dans des terres limitrophes, qui fut chargé des négociations.

Cet aspect des choses se manifeste également lors des conférences régionales ou des enquêtes de terrain sur les limites territoriales. Les cinq spécialistes des limites entre la principauté bourguignonne et le royaume

27. Les relations économiques entre Flamands et Anglais étaient très étroites.

de France étaient en effet tous issus des pays du Sud et y exerçaient des responsabilités régionales dont celle de bailli de Dijon en ce qui concerne Philippe de Courcelles. Ils connaissaient donc la configuration des lieux, ce qui aidait au traitement de la question. Il faut toutefois veiller à ne pas établir de cloisonnements trop rigoureux : l'origine géographique n'est en effet pas un déterminisme absolu. Ainsi, Lourdin de Saligny, originaire du Bourbonnais et possessionné en Bourgogne, fut aussi envoyé dans les pays allemands, et si les frères Mengersreut furent effectivement des spécialistes de l'Empire, l'Espagnol Pierre Vasque ne fut jamais envoyé en Aragon ou en Castille et fut au contraire un spécialiste de l'Empire.

Outre le fait de baser ce choix sur les critères décrits ci-dessus, Philippe le Bon put adopter une démarche encore plus ciblée afin de séduire le prince vers qui il dépêchait ses ambassadeurs. Certains ambassadeurs furent désignés car le duc savait qu'ils étaient appréciés de son interlocuteur pour leurs personnalités ou l'une de leurs caractéristiques. C'est ainsi qu'entre 1436 et 1446, il envoya Bertrand de la Broquière auprès de Charles VII car il savait que le roi de France appréciait le gascon. De même, il choisit d'envoyer Louis de Masmines, son maître fauconnier, au dauphin Louis car il connaissait sa passion pour les oiseaux de proie et la chasse. Lors de sa deuxième visite en mars 1446, Masmines offrit d'ailleurs deux faucons et deux chiens de chasse au dauphin de la part de Philippe le Bon.

Par ailleurs, en plus de l'attention que le duc et ses conseillers portaient au choix individuel des ambassadeurs bourguignons, l'étude des groupes d'individus envoyés pour remplir ensemble une mission montre non seulement que la spécialisation n'était pas qu'une affaire individuelle : des noyaux, voire des équipes entières, pouvaient être reconduits et de véritables synergies ainsi que la complémentarité des compétences étaient recherchées au sein de ces groupes. L'un des exemples les plus remarquables de stabilité et de formation d'une « équipe noyau » est celui des délégations envoyées auprès du roi d'Angleterre ou de ses représentants en 1448-1451 afin de discuter des abstinences de guerre et du renouvellement de l'entrecours. En 1448, Jean de Luxembourg, seigneur de Haubourdin, Henri Utenhove et Jean Postel furent associés à trois reprises, puis, de 1449 à 1451, Dreux de Humières se substitua au bâtard de Saint-Pol, tandis que les deux maîtres des requêtes restaient présents.

En 1453 à Gravelines, les deux équipes successives fusionnèrent pour accompagner Isabelle de Portugal.

On peut observer une configuration proche en examinant la composition des délégations constituées pour gérer les relations entre le duc de Bourgogne et le duc d'Autriche dans les années 1420-1431 et qui abordèrent à la fois le problème des limites territoriales entre les deux ensembles, les abstinences de guerre et le douaire de Catherine de Bourgogne. Autour de trois personnages récurrents, Jacques de Villers, Guy Gelenier et Guy d'Amanges, vinrent s'agrèger régulièrement Etienne Armenier, Pierre le Watier, Jean Sardon, Richard de Chancey, Hugues Briot, Henri Valée et Jean de Neufchâtel. Les trois premiers cités se retrouvèrent à trois reprises, et le dernier vint « remplacer » Jacques de Villers à partir de 1430. Si l'on compare les équipes constituées pour gérer un problème similaire par certains aspects, c'est-à-dire celui des limites entre comté de Bourgogne et duché de Savoie avant les années 1440, on trouve des similitudes avec le cas précédent, à la fois en termes de composition des délégations puisque certains des membres identifiés pour le dossier précédent s'y retrouvent, mais aussi en termes de stabilité. Le bailli de Dole Jean Bouton et Richard de Chancey en constituent les piliers puisqu'ils furent associés à cinq reprises pour traiter de cette question, tandis qu'Etienne Armenier, Jean Peluchot et Jean Périer venaient parfois renforcer l'équipe.

Dans bien des cas, on observe par ailleurs l'association de personnages n'appartenant pas aux mêmes catégories afin que le panel nécessaire de compétences soit réuni : un noble, incarnant le prince, est choisi, il est accompagné d'un prélat capable de délivrer le discours adéquat, flanqué de légistes (secrétaire ou maître des requêtes) chargés de préparer les documents nécessaires aux discussions et de rédiger le journal d'ambassade ; un officier d'armes, voire le roi d'armes de la Toison d'or dans le meilleur des cas, rehausse encore le prestige de l'ambassade²⁸. Il s'agit

28. Il ne s'agit évidemment pas d'une idée originale bourguignonne. En 1408, le roi d'Angleterre Henri IV écrit une lettre au duc de Berry dans laquelle il précisait que les ambassades constituées pour les négociations à venir entre les deux parties devraient être formées de « commissaires de grands et notables états d'un côté et d'autre, assavoir un évêque, un baron, un chevalier, un écuyer, et un clerc » (F. Autrand et Ph. Contamine, « Naissance de la France : Naissance de sa diplomatie », p. 109). Il est possible que le but visé fût d'abord non pas l'agrégation des compétences, mais la

là d'une composition idéale correspondant à de grandes ambassades de type matrimoniale ou lorsque des matières de la plus haute importance sont traitées en phase finale comme la paix générale entre France et Angleterre. En dehors de ces circonstances, il est rare de repérer cette composition idéale, en partie parce que les délégations ne comptent en moyenne que 2,11 ambassadeurs. Néanmoins, on peut repérer des combinaisons complémentaires restreintes : un noble et un secrétaire ou un maître de requêtes, comme dans le cas du duo Hue de Lannoy-Quentin Ménart qui fut ainsi envoyé auprès de Henri VI ou de ses représentants à cinq reprises en 1426, 1429, 1433 et 1435.

Un premier examen rapide pourrait faire croire que la diplomatie du troisième duc Valois de Bourgogne était en priorité confiée à des dilettantes étant donné que 37,5 % des ambassadeurs appointés par Philippe le Bon durant son règne ne le furent qu'une fois. Une étude plus approfondie permet de nuancer largement ce jugement en montrant d'une part la constitution volontaire, de la part du duc et de ses conseillers, d'un groupe de spécialistes de la diplomatie en général et des dossiers en particulier, et d'autre part, une grande attention portée non seulement aux compétences individuelles des ambassadeurs, mais également à l'agrégation stratégique des différents savoir-faire possédés par les membres d'une même équipe. Même si la proportion des représentants de la noblesse d'épée parmi les ambassadeurs du duc semble montrer que le savoir-être restait une compétence privilégiée par Philippe le Bon, la relative percée des légistes (secrétaires et maîtres des requêtes) parmi les ambassadeurs les plus habituels ainsi que le choix, parmi la noblesse d'épée, d'individus possédant, de par leur formation ou l'exercice de fonctions de gouvernement, des compétences techniques utiles à la négociation, tendent à prouver que le savoir-faire concurrençait déjà le savoir-être. La recherche d'un certain équilibre entre ces deux aptitudes semblait déjà sciemment poursuivie. La maîtrise des langues, de l'art oratoire, l'aptitude à comprendre les aspects financiers des négociations, les connaissances de techniques juridiques de plus en plus complexes, le maniement des structures formelles et des raisonnements issus de l'université furent des

constitution d'une délégation représentative de l'entourage du prince et de son appareil de gouvernement.

compétences recherchées et expliquent, dans bien des cas, la nomination des individus, y compris de ceux issus de la noblesse.

Il convient toutefois, en conclusion, de nuancer notre propos sur la formation des ambassadeurs de Philippe le Bon et l'attention qui lui fut portée. Certes, le duc semble avoir accordé une attention particulière au choix de ses représentants, certes, les aptitudes des uns et des autres ainsi que leur utile combinaison semblent avoir fait l'objet d'une stratégie et de réflexions systématiques ; cependant, Philippe le Bon ne choisit pas de faire subir à ses ambassadeurs de formation spécifique. S'il y eut bien une université à Dole en 1428, créée pour former les serviteurs de l'Etat, il n'y eut pas d'académie de Torcy dans la Bourgogne du XV^e siècle, et Philippe le Bon se contenta de puiser dans un réservoir de compétences déjà disponibles, acquises dans les universités occidentales ou dans le milieu familial. Le chemin vers une réelle professionnalisation des ambassadeurs restait encore long à parcourir.

Anne-Brigitte SPITZBARTH
Université de Lille III

BIBLIOGRAPHIE

- AUTRAND, Françoise et CONTAMINE, Philippe, « Naissance de la France : Naissance de sa diplomatie. Le Moyen Age », in *Histoire de la diplomatie française*, éd. Jean-Claude Allain *et al.*, Paris, 2005, p. 39-156.
- BOONE, Marc, « Une famille au service de Philippe le Bon : Roland et Jean d'Utkerke », *Revue du Nord*, 77 (juillet-septembre 1995), p. 233-282.
- BORCHGRAVE, Christian de, *Diplomaten en diplomatie onder hertog Jan zonder Vrees. Impact op de Vlaamse politieke situatie*, Standen en landen, XCV, Kortrijk-Heule, 1992.
- CARON, Marie-Thérèse, « La fidélité dans la noblesse bourguignonne à la fin du Moyen Age », in *L'Etat et les aristocraties (France, Angleterre, Ecosse), XII^e-XVII^e siècle. Actes de la table ronde organisée par le Centre National de la Recherche Scientifique à la Maison française d'Oxford (26-27 septembre 1986)*, éd. Philippe Contamine, Paris, 1989, p. 103-127.
- CHASTELAIN, Georges, *Œuvres*, éd. Joseph Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, 1863-1866, 8 vols, rééd. Slatkine, Genève, 1971.
- CHEVAILLER, Laurent, « Bernard de Rousier, archevêque de Toulouse et le droit d'ambassade au XV^e siècle », *Annales de la faculté de droit de Toulouse*, (1970), p. 327-338.
- DAMEN, Mario, « Linking court and Counties. The governors and Stadholders of Holland and Zeeland in the fifteenth century », *Francia*, 29/1 (2002), p. 257-268.
- , « Education or connections? Learned officials in the council of Holland and Zeeland in the fifteenth century », in *Education and learning in the Netherlands, 1400-1600: essays in honour of Hilde de Ridder-Symoens*, ed. Koen Goudriaan, Jaap van Moolenbroek and Ad Tervoort, Leiden/Boston, 2004, p. 51-67.
- DICKINSON, Jocelyn G., *The Congress of Arras 1435, a Study in Medieval Diplomacy*, Oxford, 1955.

- HRABAR, Vladimir E., *De legatis et legationibus tractatus varii. Bernardi de Rosergio Ambaxiatorum brevilogus, Hermolai Barbari De officio Legati, Martini Garrati Laudensis, De Legatis maxime principum*, Dorpati Livonorum, 1905.
- LA MARCHE, Olivier de, *Mémoires*, édés Henri Beaune et Jules d'Arbaumont, Paris, 1883-1888, 4 vols.
- LE BIS, Isabelle, *La pratique de la diplomatie sous le règne de Charles VI: ambassades et ambassadeurs français auprès des Anglais (1380-1422)*, thèse inédite de l'École des Chartes, Paris, 1987.
- RIDDER-SYMOENS, Hilde de, « Possibilités de carrière et de mobilité sociale des intellectuels-universitaires au Moyen Âge », in *Medieval lives and the historian. Studies in medieval prosopography*, ed. Neithard Bulst and Jean-Philippe Genet, Kalamazoo, 1986, p. 343-357.
- SCHNERB, Bertrand, *L'État bourguignon*, Paris, Perrin, 1998.
- SMALL, Graeme, *Georges Chastelain and the Shaping of of Valois Burgundy. Political and Historical Culture at Court in the Fifteenth Century*, Woodbrige, 1997.
- Sommé, Monique (éd.), *La correspondance d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne (1430-1471)*, Ostfildern, Jan Thorbecke Verlag, 2009.
- SPITZBARTH, Anne-Brigitte, *Les relations diplomatiques franco-bourguignonnes de 1445 à 1461. L'application du traité d'Arras (21 septembre 1435) par la couronne*, mémoire de maîtrise inédit, Université Paris IV-Sorbonne, 1997.
- , *Ambassades et ambassadeurs de Philippe le Bon, troisième duc Valois de Bourgogne (1419-1467)*, soutenue le 7 décembre 2007 à l'Université Lille 3, en cours de publication.
- VAUGHAN, Richard, *Philip the Bold: The Formation of the Burgundian State (1384-1404)*, Woodbridge, 2002 (2^e éd.).